



Ajuntament de Lleida

RECOMMANDATIONS DE LA MAIRIE DE LLEIDA SUR LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

PROCEDURES DES AFFAIRES ETRANGERES:

- Durant l'État d'Alarme, le service de rendez-vous reste **annulé**.
- Les rendez-vous concertés antérieurement seront **reprogrammés**.
- **Sont suspendus tous les délais, à la fois en question de procédure comme administrative.**
- Ne vous préoccupez pas pour la validité de la documentation requise, les pénals, les ressources etc., n'expirent pas durant cette période.
- Les renouvellements des autorisations peuvent se réaliser à travers du programme Mercurio. Si tu n'as pas de certificat électronique, la procédure peut se réaliser à travers d'un représentant (d'un avocat(a)d'un manager où d'un diplômé(a)social), mais les délais pour les renouvellements restent suspendus. C'est à dire vous pouvez présenter la demande de rénovation après la période de l'État d'Alarme même s'ils ont expirés.
- En cas d'exigences, la contribution de documents peut se faire à travers du web du Registre General Central. <https://sede.administracion.gob.es/>. Si tu n'as pas de certificat électronique, la procédure peut se réaliser à travers d'un représentant (d'un avocat(a), d'un manager(a) où d'un diplômé(a)social), mais les délais pour les contributions des documents restent aussi suspendus c'est à dire peuvent se présenter après la période de l'État d'Alarme, même s'ils ont expirés.
- **Il n'est prévu aucun procès de régularisation express pour le travail au champ. TRES IMPORTANT N'ECOUTEZ PAS LES RUMEURS DE REGULARISATION MASSIVE. CONSULTEZ LES SOURCES OFFICIELLES.**

Nationalité

Les examens CCSE et DELE ont été reportés. Pour consulter l'information actualisée sur les convocations : <https://www.cervantes.es/>

La Généralité de Catalogne a paralysé l'élaboration et la notification des rapports d'immigration (l'intégration pour la racine sociale, pour renouveler où modifier les autorisations de résidence temporaire où l'adaptation à domicile pour le regroupement familial).

PROCEDURES LABORALES :

Le Service de l'Emploi Public (SEPE) a annulé **le service téléphonique de rendez-vous**, les demandes se feront à travers du web:

<https://sede.sepe.gob.es>

El SEPE contactera la personne qui utilisera une fois la demande faite.

S'il s'agit d'une **ERTE**, la personne affectée ne doit faire aucune procédure, tout est géré par l'entreprise.

La Oficina de Treball de la Generalitat (OTG) offre l'attention téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 14h au numéro gratuit **900 800 046**. Pour plus d'information au :

<https://serveiocupacio.gencat.cat>

Pour les questions de la **Renda Garantida**, **vous pouvez appeler** par téléphone gratuit au 900 400 012. Pour plus d'information, appelez à la Oficina de Treball de Lleida (OT) au 973 230 550 où envoyez un courriel électronique au : ot_soc.lleida@gencat.cat

EN CAS DE DOUTE, ENVOYEZ UN COURRIEL ELECTRONIQUE AU:

acollida@paeria.es, LAISSANT VOTRE NOM ET UN DE TÉLÉPHONE DE CONTACT, ET UN AVOCAT(A) DU SERVICE DE L'ORIENTATION EN MATIERE D'IMMIGRATION (SOE) VOUS CONTACTERA PAR TÉLÉPHONE.